

CABINET
BUREAU DE LA COMMUNICATION
INTERMINISTÉRIELLE DE PRÉFECTURE
POLE INTERMINISTERIEL REGIONAL DE COMMUNICATION

Caen, le 4 avril 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Interdiction de circulation des transports scolaires sur le réseau routier
du département du Calvados et appel à la vigilance
pour la matinée du vendredi 5 avril 2013 jusqu'à 13 heures

Météo France a placé le département du Calvados en vigilance orange en raison d'un épisode neigeux durant la nuit de jeudi à vendredi sur l'ensemble du département du Calvados .

La couche de neige au sol pourra atteindre 2 à 5 cm voire plus localement. En raison des températures positives en journée de vendredi, cette neige devrait rapidement fondre.

En raison de ces conditions climatiques qui sont de nature à perturber la circulation sur le réseau routier, le préfet a décidé d'interdire la circulation des véhicules de transport scolaire pour la matinée du vendredi 5 avril 2013 jusqu'à 13 heures.

Sont concernés :

- les lignes régulières de ramassage scolaires (à l'exclusion des lignes commerciales du réseau de transports en commun départemental),
- les transports d'élèves handicapés (taxis, petites remises, ambulances, VSL type VL ou Minibus).

Les services de transport urbain de Caen, Bayeux, Lisieux, Vire et Honfleur ne sont pas concernés par cette interdiction pour lesquels la décision d'arrêter les transports est laissée à l'appréciation des autorités locales.

Sont également interdits sur l'ensemble du réseau départemental, les transports occasionnels d'enfants (colonies de vacances, circuits touristiques, sorties scolaires, sportives ou culturelles etc) à l'exclusion de ceux assurés par des véhicules équipés d'équipements spéciaux pour circuler sur des routes enneigées.

Rappel des recommandations et consignes de sécurité de la Préfecture aux usagers de la route :

- Ne prenez la route qu'en cas de nécessité. Avant le départ, libérez les vitres de votre voiture de toute présence de neige ou de givre ;
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de circulation routière (CRICR) et emportez les équipements spéciaux qui pourront être nécessaire ou obligatoires;
- Limitez votre vitesse sur route et autoroute ;
- Augmentez considérablement les distances de sécurité et optez pour une conduite très souple sans coup de volant, d'accélérateur ou de frein adaptez une conduite prudente ;
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes et souvenez vous qu'il est interdit de les dépasser ;
- Respectez les restrictions de circulation et déviations éventuellement mises en place ;
- Tout au long de votre trajet, veillez au bon état de propreté des feux de signalisation du véhicule ;
- Dans la mesure du possible, disposez d'une couverture ou d'un duvet dans l'habitacle.

Il est conseillé de se tenir régulièrement informé de l'évolution des conditions météorologiques et de circulation et de se mettre à l'écoute des stations d'informations radiophoniques.

Pour toute précision, vous pouvez consulter :

- le site Internet institutionnel de Météo France (www.meteofrance.fr) ;
- le site de Bison Futé (www.bison-fute.equipement.gouv.fr) ;
- les sites du Conseil Général (www.cg14.fr et inforoutes.calvados.fr) ;
- **le site de la Préfecture du Calvados** (www.calvados.gouv.fr)